

Propositions de l'ANRT sur les partenariats européens

A l'occasion de la préparation du nouveau programme-cadre Horizon Europe, et à l'aune de ses nouvelles priorités, l'Union européenne réexamine les moyens de la mise œuvre de sa politique de recherche et de développement dont les partenariats européens.

Le groupe « European Research Area » (groupe ERA) de l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) a souhaité apporter sa contribution aux réflexions engagées. Le groupe ERA représente une quarantaine d'organismes publics et privés captant près des trois cinquièmes des financements Horizon 2020 reçus par la France.

Les partenariats européens sont des outils structurant la chaîne de valeur de la recherche au marché

Bien que dédiés à la mise en œuvre de la politique de recherche et d'innovation de l'Union européenne¹, les partenariats européens, tels que les entreprises communes ou les partenariats public-privé contractuels, contribuent également aux politiques de compétitivité. C'est pourquoi le groupe ERA :

1. Soutient l'extension du périmètre de compétences des partenariats européens depuis la recherche jusqu'à la mise sur le marché ;
2. Recommande d'examiner les conditions de mise sur le marché dès les premiers stades des travaux de recherche afin d'accélérer la mise sur le marché des innovations. Dans cette perspective, les feuilles de route des partenariats européens devraient comprendre un chapitre dédié aux impacts normatifs et réglementaires.
3. Invite à confier aux partenariats européens, la mission d'identifier les compétences nécessaires pour maintenir des futures innovations commercialisées.

Les partenariats européens sont des organisations clés pour la pertinence et l'efficacité de la programmation stratégique

La programmation stratégique proposée par la Commission, vise notamment à faciliter l'articulation voire la synergie des financements européens et nationaux. Le groupe ERA soutient cette ambition.

Le groupe ERA, propose que l'identification des synergies des fonds soit confiée aux partenariats européens. A partir de leur feuille de route respective, ils pourraient proposer des articulations de financements allant jusqu'au déploiement commercial des produits et services innovants, le développement des infrastructures ou des compétences. La complexité de la convergence

¹ Titre XIX : recherche et développement technologique et espace



scientifique, technique et financière entre les fonds tant européens que nationaux, nécessite d'engager dès à présent l'analyse des possibles synergies.

Par ailleurs, pour faciliter l'articulation des financements, le groupe ERA recommande l'introduction d'objectifs et des indicateurs de performance communs aux, et complémentaires entre les différents fonds.

Les partenariats européens doivent s'ouvrir seulement aux organisations pertinentes d'utilisateurs et de clients finaux

Pour renforcer l'adéquation des travaux de recherche et d'innovation au marché et, aussi accroître la prise en compte des enjeux sociétaux, le futur programme Horizon Europe invite à intégrer les acteurs de la société civile dans les futurs partenariats européens.

Les membres du groupe ERA accueillent favorablement le principe de cette ouverture. Ils précisent cependant que la notion de société civile doit s'entendre comme « organisation représentative d'utilisateurs ou utilisateurs finaux ». Ils recommandent que, seules les organisations pertinentes pour un secteur donné soient admises au sein du partenariat européen considéré. En outre, les modalités d'associations devront rester souples et fixées par les partenariats européens eux-mêmes.

Ces partenariats ont démontré leur pertinence et pour certains leur efficacité^{2,3} pour définir et mettre en œuvre la politique de recherche et d'innovation de leur secteur. La co-construction des partenariats avec les parties prenantes reste essentielle à leur réussite, et ce dès l'origine et à chacune des étapes de leur programmation. Pour renforcer la pertinence de l'offre par rapport à la demande ou encore faciliter la mise sur le marché des innovations, les entreprises communes comme Cleansky ou IMI ont d'ores et déjà ouvert leurs réflexions et travaux aux associations d'utilisateurs ou représentatives de leurs clients.

La contribution financière des membres au fonctionnement des partenariats européens doit rester limitée à l'adhésion

Pour les membres du groupe ERA, sélectionner les partenariats sur l'engagement financier des membres n'est pas cohérent en regard de l'ambition visant à l'inclusion des parties prenantes⁴. Être membre d'un partenariat européen implique, déjà à ce jour, de s'acquitter d'une adhésion et de participer aux travaux du partenariat par la mise à disposition de compétences et de ressources propres. Le groupe ERA invite la Commission à mieux préciser ses motivations la conduisant à demander un engagement financier pouvant aller au-delà de la cotisation annuelle.

La flexibilité budgétaire ne doit pas compromettre la réalisation des objectifs confiés aux partenariats européens.

Le groupe ERA reconnaît qu'un certain degré de flexibilité budgétaire reste nécessaire pour faire face aux imprévus éventuels. Toutefois cette flexibilité ne doit compromettre la réalisation des objectifs de chacun des piliers, ni des programmes qui les composent.

² ibid

³ Idid

⁴ COM (2018) 435, art. 8 et annexe III, 1, e)

S'inspirant du fonds de garantie appliquée dans le cadre d'un projet Horizon 2020, le groupe ERA propose qu'un maximum de 5% du budget annuel d'Horizon Europe soit réservé pour les travaux non programmables.

Une flexibilité des financements au niveau des programmes est également nécessaire

La flexibilité d'Horizon Europe doit s'entendre aussi au niveau des projets eux-mêmes notamment dans le cadre de projets ayant simultanément des financements communautaires et nationaux, comme c'est aujourd'hui le cas pour certaines entreprises communes.

Le groupe ERA recommande que les appels à projets puissent être organisés avec une certaine souplesse en fonction des sujets de recherche (RIA) et d'innovation (IA). Les contributions respectives des Etats membres et de l'Union européenne peuvent être ajustables en fonction des sujets. Dans ce cas, il est indispensable que les principes d'ajustement soient définis et connus dès le début, et que l'engagement des Etats membres soit arrêté à l'avance.

Référencer tous les types de partenariats européens sur le portail du participant

Le nombre de « partenariats » en Europe a particulièrement augmenté ces dix dernières années⁵. Il en résulte un paysage foisonnant perçu comme complexe. Le groupe ERA invite la Commission à une plus grande lisibilité. Il recommande d'inclure les différents types de partenariats européens ainsi que les initiatives de programmations conjointes des États membres dans le nouveau portail 'Funding & Tender Opportunities'.

Il suggère également, dans le cas des programmations conjointes de type ERAnet, l'emploi de deux vocables distincts selon qu'il s'agit du partenariat ou de l'instrument financier.

La création d'un partenariat européen pour le management des risques climatiques serait nécessaire

Les impacts du changement climatique deviennent de plus en plus visibles. En signant l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations unies, l'Union européenne a marqué son engagement en faveur d'un développement équilibré et responsable. Le groupe ERA appelle à la création d'un partenariat européen sur la question des risques climatiques. Ce partenariat aurait notamment pour raison d'être la définition et la mise en œuvre de programmes ou d'un programme (si un seul) pour réduire l'exposition aux risques et augmenter la résilience des territoires.

⁵ Nous dénombrons les partenariats public- public, les partenariats public-privé, les plateformes technologiques européenne regroupant un grand nombre de parties prenantes d'horizon différents et d'autres initiatives comme par exemple les Communautés d'Innovation et de Savoirs (KICs) ou FET Flagship. A ce jour cela recouvre 17 partenariats public-privés (9 entreprises communes, 8 partenariats public-privé contractuels), et une grande diversité de partenariats public-public.